



PLAN DE GESTION DES MATÉRIAUX SOLIDES



B.V. HERBASSE
PGTS 2011 - 2020

ARRA – JEUDI 13 OCTOBRE 11
ST DONAT SUR HERBASSE (26)



RÉFLEXION, ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DU TRANSPORT SOLIDE SUR LE BASSIN DE L'HERBASSE

- ✓ LE CONTEXTE « HERBASSE »
- ✓ LA POLITIQUE DU SIABH
- ✓ LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES
- ✓ LES FINANCEMENTS
- ✓ LA MISE EN ŒUVRE DU PGTS EN 2011

- ✓ Climat continental sous influence méditerranéenne et régime hydrologique de type pluvial océanique avec des crues violentes en fin d'été ou début d'automne .
- ✓ Charge solide principalement constituée de sable et de galets (15 – 20 cm)
- ✓ Activités anthropiques lourdes de conséquences :
Diminution du linéaire, de la sinuosité de la rivière (réduction de 8 %) et par conséquent une augmentation de la pente, une modification du transport solide et une accélération des écoulements.
A cela, se sont ajoutées, dans les années 70, des zones d'extraction de granulats plus ou moins importantes (Montchenu, Clérieux, Saint Donat, Charmes, Miribel...)
- ✓ De nombreuses études et publications pour éviter des pratiques réalisées ponctuellement, sans vision globale du fonctionnement de la rivière Herbasse (Étude méthodologique de la dynamique fluviale d'un bassin versant : cas de l'herbasse - N. LANDON 1991; Prise en compte de l'environnement dans l'aménagement des cours d'eau – Exemple Herbasse et affluent d'Isère – UFR Lyon III 1991 et 1992)

Le contrat de rivières Herbasse (2010 – 2016)

Etude géomorphologique = étude préalable la plus importante (52 000 € HT)

Phase 1 = état des lieux + diagnostic géomorphologique

Phase 2 = Définition d'un scénario de gestion

Phase 3 = Elaboration des fiches actions pour le CR

Délais : 7,5 mois

4 fiches actions pour élaborer le Plan de Gestion du Transport Solide :

- Acquisition foncière dans l'espace de liberté (délibération du SIABH)
- Retrait des protections de berges et des épis
- Entretien de la mobilité des atterrissements
- Suivi topographique, géomorphologique (charge sédimentaire) et photographique

Cartographie des espaces prioritaires dans le scénario retenu

- *Les grands objectifs & les objectifs opérationnels dans le scénario retenu [carto obj](#)*

- *Espace de liberté défini en 3 secteurs et identifiés selon :*
 - *la nécessité, ou non, d'acquérir le foncier,*
 - *critère physique (activité de la rivière),*
 - *critère anthropique (emprise des enjeux et aménagements)*[carto secteurs](#)

Délibération du SIABH

Acquisition de parcelles et/ou bande de terrain dans l'espace de divagation du cours d'eau sur la base du cadastre.

Prix de base pour un sol nu, estimé selon les données du protocole TGV 1995, de la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (2008), et du Service des Domaines (2008).

- Terre labourable & prairie naturelle : 0, 40 € / m²
- Sol de peupleraie : 0, 20 € / m²
- Ripisylve et friche : 0, 10 € / m²

Promesse de vente « type » et convention de prêt à usage

Documents rédigés en partenariat avec un notaire.

= document de travail pour rencontrer les propriétaires riverains



Procédure règlementaire pour les 10 années du PGTS

Déclaration d'Intérêt Général (DIG) - art. L 211-7 CE

Procédure d' AUTORISATION au titre de la Loi sur l'eau – art. R 214-6 CE et L 214-1 à L 214-3 CE

Rubriques concernées :

3.1.2.0. : « modification du profil en long ou en travers » sur une longueur supérieure ou égale à 100 m

3.1.5.0. : « destruction de frayère, de zone de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens [...] » sur plus de 200 m²

Enquête publique conjointe

Financements (dans le cadre du contrat de rivières Herbasse)

Acquisition foncière
80 %

Agence de l'Eau RMC : 50 %
Conseil Général 26 : 25 %
CR Rhône Alpes : 5 % (équilibre des enveloppes budg.)

Transit sédimentaire
80 %

Retrait des protections de berges

Agence de l'Eau RMC : 50 %
Conseil Général 26 : 15 %
CR Rhône Alpes : 15 %

Entretien de la mobilité des atterrissements

Agence de l'Eau RMC : 50 %
CR Rhône Alpes : 30 %

Suivi topographique, géomorphologique et photographique
80 %

Agence de l'Eau RMC : 50 %
CR Rhône Alpes : 30 %

Les étapes pour la mise en œuvre du programme de travaux annuel

- Elaboration d'un programme annuel de travaux en fonction des cartographies du plan de gestion, de l'état des lieux des cours d'eau, des enjeux/priorité et de l'activité morphologique des cours d'eau. [Carto atterrissement](#) [carto enrochement](#)
- Il est réalisé par le SIABH entre les mois d'Avril et Mai de chaque année
- Il est validé par les élus du SIABH en commission puis en conseil syndical
- Il est diffusé à l'ensemble des partenaires et institutions (DDT, ONEMA,)
- Si besoin, une visite de l'ensemble des sites ou des sites particuliers est réalisée avec le SIABH, la DDT et l'ONEMA
- Contact et information des travaux auprès des riverains
- Réalisation des travaux entre Juillet et Octobre :
 - La dévégétalisation des atterrissements est réalisée par l'équipe rivière du SIABH
 - Les travaux de griffage, régalaie, ... sont effectués par une entreprise de TP. Au préalable, un marché public sous forme de bon de commande a été réalisé incluant ces prestations. Ce marché est signé pour 1 ans renouvelable 2 fois.

Les actions à engager en 2011

➤ Retrait des protections latérales et épis

2 actions à engager en 2011 :

- Consistance des travaux :
 - Suppression d'enrochements en pied de berge
 - Suppression d'épis en enrochements

Soit un volume d'enrochements estimé à 150 m³ pour un coût estimatif de 6 000 € TTC



Vu d'un épis à enlever



Vu d'un enrochement à enlever

Les actions à engager en 2011

➤ Dévégétalisation des atterrissements

5 actions à engager en 2011 :

- Consistance des travaux :
 - Abattage des arbres et arbustes
 - Débroussaillage



Végétation à couper



Végétation à débroussailler

Les actions à engager en 2011

➤ Griffage des atterrissements

4 actions à engager en 2011 :

- Consistance des travaux :
 - Retrait des systèmes racinaires des végétaux ligneux
 - Décompactage des bancs de gravier sur environ 1,5m de profond
- Superficie des atterrissements à traiter est d'environ 8000m² soit un coût de 4000 € TTC



Vu d'un atterrissement à griffer



Vu d'un atterrissement à griffer

Retrait de protections latérales et épis

1 action réalisée en 2010 :

- Rivière : La Limone sur les communes de St Christophe et Montchenu
- Consistance des travaux :
 - Suppression d'un enrochement en pied de berge sur un linéaire de 20 mètres
 - Suppression d'un épis en enrochement

Soit un volume d'enrochement enlevé de 110 m³ pour un coût de 1 800 € T.T.C



Vu des enrochements avant les travaux



Vu du lit et des berges de la Limone après travaux

Dévégétalisation, griffage d'atterrissement

Nombreuses actions réalisées entre 2005 et 2010

Illustration d'une intervention en 2008 qui consistait à :

- Dévégétaliser un atterrissement
- Régaler l'atterrissement
- Puis le griffer.

Coût des travaux : 800 TTC pour un superficie de 500 m²



Vu de l'atterrissement avant travaux



Vu de l'atterrissement après travaux



Vu de l'atterrissement 1 ans après travaux et après une crue morphogène



Merci pour votre attention !

Contact :

Julien CHAPIER : LD : 04 75 45 88 32

siabh-chapier@pays-herbasse.com

Adrien GUIONNET : LD : 04 75 45 45 97

siabh@pays-herbasse.com



PLAN DE GESTION DES MATÉRIAUX SOLIDES



B.V. HERBASSE
PGTS 2011 - 2020

ARRA – JEUDI 13 OCTOBRE 11
ST DONAT SUR HERBASSE (26)